ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réseaux de données

Question écrite n° 10406

Texte de la question

M. Olivier de Chazeaux appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'annonce du plan gouvernemental relatif à l'entrée de la France dans la société de l'information. Les mesures annoncées par le Gouvernement dans son programme d'action ne font pas mention des moyens financiers mis à la disposition dudit programme. Il serait sans doute nécessaire que la représentation nationale soit informée des crédits alloués à ce plan. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir rendre public le coût de ce plan en retraçant pour chaque ministère les crédits qui lui sont affectés.

Texte de la réponse

Le plan gouvernemental sur la « société de l'information » vise à créer un entraînement de l'ensemble des acteurs pour favoriser le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui constitue un enjeu économique majeur. Le Gouvernement souhaite établir un cadre réglementaire stable et exercer, par un soutien ponctuel et ciblé, un effet de levier pour accélérer l'émergence de ces nouvelles technologies. Les efforts engagés par les différents ministères concernés nécessiteront en 1998 un redéploiement pour cette action prioritaire à partir des dotations inscrite en loi de finances initiale. A ce titre, chaque ministère dévra élaborer avant la fin du premier semestre 1998 un document établissant sa participation au programme d'action et identifiant ses différents engagements financiers. Le chiffrage global de l'effort de l'Etat ne pourra ainsi être déterminé qu'après le travail d'évaluation en cours par les différents ministères et fera l'objet d'un document de synthèse. Toutefois, il est possible d'effectuer, à titre indicatif, un premier chiffrage des principales mesures prévues dans le programme et ayant fait l'objet d'annonces spécifiques par le Gouvernement. Dans le domaine de l'enseignement, le plan prévoit des engagements financiers importants sur trois ans. Une enveloppe de 500 millions de francs devrait notamment être affectée au développement de l'utilisation d'Internet dans les écoles et à la mise en place de « fonds d'amorçage » destinés à apporter les financements nécessaires à la création de sociétés de nouvelles technologies, notamment dans celles de la communication et de l'information. Dans le domaine culturel, un effort global de plus de 100 millions de francs devrait être effectué pour la création de contenus et de services multimédias et le renforcement de la francophonie. La société de l'information sera également un facteur décisif de modernisation des services publics. Les technologies peuvent permettre d'améliorer les relations de l'Etat avec les citoyens et avec les entreprises et d'accroître l'efficacité du fonctionnement interne des différentes administrations. L'exemplarité de l'action de l'Etat sera déterminante pour mobiliser les acteurs pour la préparation du passage à l'Euro et à l'an 2000. Les crédits informatiques affectés au plan d'action gouvernemental s'élèvent pour 1998 à 660 millions de francs et correspondent aux actions informatiques de modernisation de l'Etat, qui incluent notamment la mise en ligne de serveurs et de données sur Internet, la mise en place de systèmes de messageries et d'Intranet, la numérisation de données et le développement de téléprocédures. Si l'Etat n'a pas vocation à se substituer à l'initiative privée, un effort spécifique significatif sera néanmoins réalisé en direction des entreprises, pour lesquelles une enveloppe spécifique de 50 millions de francs a été inscrite en loi de finances initiale pour 1998 pour développer l'usage des technologies liées à Internet par les PME/PMI. Par ailleurs, les procédures et les

enveloppes existantes de soutien à l'innovation seront pour partie dirigées vers des actions en ce sens, un accent particulier devant être mis sur le développement du commerce électronique. On peut notamment mentionner les 260 millions de francs qu'il est prévu d'attribuer aux industriels dans le cadre du Réseau national pour la recherche en télécommunications. Un effet de levier sur le financement privé en faveur de l'innovation sera également recherché. Il se traduira par une incitation à une plus forte orientation des capitaux privés vers les secteurs innovants, notamment au travers des nouveaux contrats d'assurance-vie et par la mise en place d'un fonds destiné au développement du capital risque qui devrait intervenir dans ce domaine. Ce fonds sera financé à partir des recettes d'ouverture du capital de France Télécom, de même que les actions évoquées en faveur d'Internet à l'école et des fonds d'amorçage. Ainsi, un milliard de francs prélevé sur les recettes de France Télécom sera consacré au total aux nouvelles technologies. Enfin, le Gouvernement a souhaité une articulation du plan « société de l'information » et du plan emplois-jeunes : 1 000 emplois jeunes devraient ainsi être affectés aux instituts de formation des maîtres pour aider à l'intégration des nouvelles technologies dans les pratiques enseignantes. Les espaces culture multimédia pourront également frais appel aux emplois-jeunes pour des missions de formation du public au multimédia. Dans la même perspective, les emplois-jeunes créés par La Poste pourront contribuer à l'information du public sur l'utilisation des terminaux d'accès à Internet. En définitive, si un effort budgétaire global significatif de l'Etat se justifie au regard des enjeux en termes de croissance et d'emplois du développement des nouvelles technologies, un tel soutien public a vocation, par son caractère ponctuel et ciblé, à créer un effet de levier sur l'ensemble des acteurs économiques afin de permettre une transition vers le développement de la société de l'information.

Données clés

Auteur : M. Olivier de Chazeaux
Circonscription : Hauts-de-Seine (5e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 10406
Rubrique : Télécommunications
Ministère interrogé : économie
Ministère attributaire : économie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 février 1998, page 966
Réponse publiée le : 22 juin 1998, page 3403